

Kemet

01. Identification de la Substance/Préparation et de la Société/Fournisseur

Nom du produit : LUBRIFIANT ACCU-LUBE, type LB6000

Utilisation de la substance du mélange : Micro-Lubrifiant pour l'usinage des métaux

Fournisseur : Kemet Europe B.V.
Oude Moerstraatsebaan 110
NL- 4614 RS Bergen op Zoom
Tél. +31 (0)164 - 271700
Fax +31 (0)164 - 243603
info@kemet-europe.com
www.kemet-europe.com

No. d'appel d'urgence : Centre Anti-poison, Belgique : +32 070 245 245
Centre Anti-poison, Paris : +33 01.40.05.48.48

02. Identification des dangers

- 2.1. Classification de la substance ou du mélange**
Le produit n'est pas classé dangereux selon le Règlement (CE) no. 1272/2008 (CLP).
Aucun étiquetage requis.
- 2.2. Eléments d'étiquetage selon le Règlement (CE) no. 1272/2008**
Non requis.
- 2.3. Autres dangers :**
Le produit n'est pas identifié comme une substance PBT/tPtB (vPvB)

03. Composition/Informations sur les composants

- 3.2. Mélanges**
Contient : substances non-dangereux 1 – 100%

04. Premiers secours

4.1. Description des premier secours

Contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment à l'eau.

Contact avec les yeux : Rincer les yeux pendant 15 minutes à l'eau courante. Consulter un médecin.

Ingestion : Rincer la bouche avec de l'eau.

Inhalation : Ecarter la victime du lieu d'exposition, tout en s'assurant de sa propre sécurité durant l'opération.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact avec la peau : Peut provoquer une légère irritation

Contact avec les yeux : Risque d'irritation et de rougeur

Ingestion : Risque d'irritation de la gorge

Inhalation : Risque de couvertures et de maux de gorge

4.3. **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** : -

05. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. **Moyens d'extinction** : Utiliser une brume d'eau pour refroidir les conteneurs.
Utiliser un agent extincteur approprié pour lutter contre les incendies environnants.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'exposition : Les fumées toxiques de dioxyde de carbone et monoxyde de carbone sont libérées lors de l'incinération.

5.3. Equipement de protection spécial pour les pompiers

Protection : Porter un appareil de protection respiratoire autonome.
Porter les vêtements de protection afin d'éviter le contact avec la peau et les yeux.

06. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Voir section 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

: Ne pas déverser dans les égouts ou les rivières

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

: Transférer dans un conteneur hermétique et bien étiqueté pour l'élimination par des moyens appropriés.

6.4. Référence à d'autres sections: -

07. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Exigences de manipulation : Eviter le contact direct avec la substance

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver dans un endroit froid en bien ventilé

Emballage approprié : Utilisez uniquement l'emballage d'origine

7.3. Utilisation finale particulière : -

08. Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite d'exposition professionnelle : Aucunes données disponibles

Valeurs DNEL/PNEC (CPSE) : Aucune données disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques : Veiller à une ventilation suffisante dans l'espace de travail

Equipement de protection individuel :

Protection respiratoire : Non requise dans des circonstances normales

Protection des mains : Gants de protection

Protection des yeux : Lunettes de protection avec écrans latéraux

Protection de la peau : Vêtements de protection

09. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques

Etat physique : Liquide

Couleur : Bleu

Odeur : Caractéristique

Taux d'évaporation : Négligeable

Propriétés d'oxydation : Non-oxydant (selon les critères d'EC)

Solubilité dans l'eau : Insoluble

Viscosité : Visqueux

Viscosité cinématiquement : 9

Viscosité, méthode d'essai : Viscosité cinématique dans 10⁻⁶ m²/s à 40° (ISO 3104/3105)

Point d'éclair : 214°C

Température
d'auto-inflammabilité : > 200°C

Densité relative : 0,9

9.2. Autre information

Point de congélation : -25°C ; catégorie de danger pour les eaux (réglementation allemande WGK) : 1

10. Stabilité et Réactivité

10.1. Réactivité : Stable dans les conditions de transport et de stockage recommandées

10.2 Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales

10.3 Possibilité de réactions dangereuses : Ne se produiront pas dans les conditions de transport et de stockage normales

10.4. Conditions à éviter : Chaleur

10.5 Matières incompatibles
Matières à éviter : Agents oxydants forts. Agents réducteurs forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux

: Les fumées toxiques de dioxyde de carbone et monoxyde de carbone sont libérées lors de l'incinération

11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Valeurs de toxicité : Aucunes données disponibles

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec la peau : Peut provoquer une légère irritation

Contact avec les yeux : Risque d'irritation et de rougeur

Ingestion : Risque d'irritation de la gorge

Inhalation : Risque de couvertures et de maux de gorge

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Valeurs de éco-toxicité : Aucunes données disponibles

12.2 Persistance et dégradabilité

Dégradabilité : Biodégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation: Pas de potentiel bio-accumulatif

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité : Non-volatile. Lente absorption dans le sol.

12.5. Résultats des évaluations PBT et tPtB

Identification : Le produit n'est pas identifié comme une substance PBT/tPtB

12.6. Autres effets néfastes : -

13. Considération relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Elimination des emballages : Déposer dans un site de décharge classé ou les confier à un centre agréé pour l'élimination de déchets dangereux et toxiques

Notamment : L'attention de l'utilisateur est attirée sur l'existence éventuelle de règlements régionaux ou nationaux concernant l'élimination des déchets.

14. Informations relatives au transport

Classe de transport : Le produit ne nécessite aucune classification en ce qui concerne le transport

15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

-

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

-

16. Autres informations

Cette fiche de sécurité a été préparée conformément au règlement (UE) no. 453/2010

Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité sont uniquement conçues à titre d'indication pour utiliser, stocker et manipuler le produit en toute sécurité.

Dans la mesure de nos connaissances et perception, ces informations sont présentées comme étant correctes à la date de publication ; toutefois, ni le fournisseur ni les filiales ne seront pas tenus responsables pour la précision ou la complétude de l'information du présent document.

Cependant, aucune garantie n'est émise quant à leur exactitude et ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Ces informations ne concernent que les produits spécifiques désignés et ne peuvent être perçues comme valables en cas d'utilisation de tels produits avec d'autres produits ou dans le cadre d'autres procédures.

Il incombe donc toujours à l'utilisateur, d'assurer une utilisation, une manipulation et un stockage corrects et sûrs selon les réglementations nationales et communautaires (CE).

Cette fiche de sécurité et de santé a été élaborée avec le plus grand soin possible. Cependant nous n'assumerons aucune responsabilité pour les sinistres, ou accidents encourus, quels que soient leurs natures, qui pourraient être causés à la suite de l'emploi de ces mesures.